

BULLETIN DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National C G T des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10, rue de Solferino 75341 PARIS CEDEX 07

Tél. : 551 64 67



BULLETIN MENSUEL N° 174 - OCTOBRE-NOVEMBRE 1976

SNTRS - CGT
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

l'austérité ! le refus !

par A. MONTINTIN
Secrétaire National

En droite ligne du "plan GISCARD-BARRE", le budget 1977 va consacrer une nouvelle dégradation du potentiel de recherche publique de notre pays.

La Direction du CNRS elle-même ne peut masquer les réalités.

Si l'on peut considérer comme un acquis des luttes les 241 créations de postes et les 125 transformations d'emplois, on est loin de compte pour assurer à la fois les promotions en nombre suffisant, le reclassement des professions ouvrières, sociales et de cantine prévu par le décret du 24/8/76, et les besoins des laboratoires.

La création de 410 postes pour intégrer les Hors statut est aussi, le résultat des actions menées de longue date par le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN pour l'intégration de ces personnels. Elle ne constitue en rien des moyens supplémentaires pour les laboratoires. Elle est loin de permettre l'intégration de tous les hors statut.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement (hors crédits personnels), les crédits des laboratoires n'augmenteront en moyenne que de 4,4 % ; la Direction du CNRS a beau affirmé qu'ainsi elle pourra garantir un "taux de croissance" de 3 % des moyens des laboratoires hors dépenses de base, et assurer une "progression" d'environ 6,15 % des dépenses de base (fonctionnement des services généraux, chauffage, électricité, etc..).

Même en prenant pour base l'indice truqué de l'INSEE, à plus forte raison celui de la CGT la régression est évidente si l'on considère que, d'après les études de la DGRST, le coût de la recherche scientifique s'accroît beaucoup plus vite que l'indice officiel des prix.

Les crédits d'équipement confirment cette appréciation si l'on constate que la subvention de l'Etat n'augmentera en 1977 (ressources propres du CNRS comprises) que de 3,93 %.

A l'INSERM, si la progression du budget semble couvrir l'augmentation des prix (+13 %), la récente campagne de quête publique de la Fondation pour la Recherche Médicale Française montre bien comment le gouvernement entend contribuer au développement de cette recherche.

Ce budget va porter un nouveau coup sévère au développement scientifique du pays.

° Il ne permettra : ni de satisfaire les légitimes revendications des personnels, ni d'assurer un fonctionnement normal des laboratoires ce qui se traduira inévitablement par une aggravation des conditions de travail des agents du CNRS et l'INSERM.

° Il s'inscrit dans la super-austérité du plan Barre qui vise à frapper toujours plus les travailleurs, à réduire les équipements collectifs, au profit des intérêts des trusts multinationaux.

Le 7 Octobre, avec l'ensemble des travailleurs, les personnels du CNRS et de l'INSERM ont infligé une réponse cinglante à l'agression du pouvoir et du patronat. Le rapport des forces qu'il a révélé accroît la confiance des travailleurs dans l'action. Elle s'est poursuivie le 23 Octobre, le 10, le 15 et le 19 Novembre contre l'austérité, pour l'obtention des moyens nécessaires à une autre politique de la recherche, pour la défense du pouvoir d'achat de TOUS les TRAVAILLEURS pour des carrières décentes, la défense de l'emploi.

Dans cette bataille contre l'austérité le rôle de la CGT a été et reste décisif, pour imposer de nouveaux reculs à l'Etat-Patron sur nos revendications immédiates et permettre les changements fondamentaux nécessaires dont le programme commun de la gauche, est le porteur.

Adhérents du SNTRS la bataille pour les 3.000.000 d'adhérents à la CGT est engagée, le SNTRS pour sa part s'est fixé l'objectif 4.000, votre rôle est irremplaçable pour convaincre patiemment chaque collègue de travail, dans votre laboratoire, votre atelier, votre service, de la nécessité de se syndiquer au SNTRS-CGT.

NOS REVENDICATIONS,

HORS STATUT

Par sa pression permanente, le SNTRS a pu obtenir du CNRS et diffuser immédiatement à toutes ses sections syndicales :

- 1) la liste nominative de 2.200 hors statut recensés dans les formations propres et associées du CNRS
- 2) une première liste nominative de 290 hors statut que le CNRS considère comme "intégrables" en 1977 (agents payés sur "enveloppe recherche" au 31.12.75, atteignant 5 ans d'ancienneté en 77, encore en activité, français de moins de 60 ans).

Résultats de nos luttes, l'aveu du CNRS - 2.200 hors statut = 20 % des ITA-CNRS ! - et le début de l'intégration systématique que nous réclamons ne constituent que de premiers acquis très partiels et il n'est pas question de nous endormir sur nos lauriers.

Actuellement, tous les hors statut hors-enveloppe-recherche (sur convention DRME ou sur contrats de divers ministères par exemple), ou travaillant dans des "associations 1901", ou au chômage le 31.12.75, sont arbitrairement exclus de l'intégration, et il n'y a pas de solution en vue pour les plus de 60 ans et les étrangers.

Les menaces de licenciements se développent.

Ainsi à Grenoble, il est question de licencier 94 personnes qui remplissent toutes les conditions gouvernementales d'intégration, d'ici le 31 Décembre 76. Arrêts de travail et campagne de pétitions se multiplient.

Il faut que tous, statutaires aussi bien que hors statut, nous comprenions bien qu'il s'agit de la défense immédiate de notre emploi et que notre lutte doit s'élargir et s'intensifier.

Des entrevues sont demandées au CNRS, à la DGRST, au CEA, etc. Les réponses que nous y obtiendrons dépendront du niveau de combativité que nous pourrions opposer au plan de chômage du pouvoir.

"CAMARADES PERSONNELS OUVRIERS ET DE SERVICE"

Oui, à la suite du décret paru au J.O. du 29 Août nous pouvons dire que l'action syndicale que notre syndicat le SNTRS-CGT a menée depuis le début est payante.

Mais il reste encore pas mal de travail à faire pour obtenir l'application du contenu de ce décret dans le cadre du CNRS.

Tout d'abord depuis la sortie des textes nous demandons les documents définissant les critères du CNRS et la réunion du groupe de travail pour veiller à ce que ce texte s'applique au mieux des intérêts des personnels. Et bien, la direction a pris son temps, malgré des interventions de notre part sur l'urgence d'avoir ces documents et la tenue de cette réunion.

Dix jours avant la réunion du groupe de travail nous avons enfin ces éléments. Nous avons envoyé ces documents dans toutes les sections en demandant aux camarades d'apporter leurs remarques, et de nous faire parvenir leurs observations avant le 10.11.76 jour de la réunion de notre collectif national, afin d'analyser les remarques qui auront été faites et aussi pour préparer la réunion que nous devons avoir le 15.11.76 à 14 H.30 avec la direction.

Camarades, il ne faut pas croire que le fait qu'un texte reconnaissant les professions manuelles existe, cela entrainera automatiquement le reclassement d'un grand nombre de personnels :

La mobilisation des camarades doit donc être très importante

C'est pour cette raison que le SNTRS-CGT dit :

"Camarades soyez vigilants et prêts à l'action".

RETRAITES

Le SNTRS-CGT ayant écrit le 17 Octobre à la direction du CNRS afin de savoir où en étaient les propositions du CNRS, en particulier le texte sur la pré-retraite, les précisions suivantes nous ont été données le 27 Octobre par le Directeur Administratif et Financier :

- 1) Le contenu du texte sur la pré-retraite est celui approuvé par les organisations syndicales au cours du groupe de travail
- 2) Les propositions du CNRS, tant en ce qui concerne la pré-retraite que les améliorations du régime de retraite ont été transmises le 10 Juin à l'IRCANTEC. Cette dernière en a saisi les Ministères des Finances et du Travail.
- 3) Le CNRS a également transmis les conclusions de son étude à la Direction des Enseignements supérieurs et aux autres organismes de recherche.
- 4) Les ministères de tutelle seront saisis ultérieurement des projets de décrets correspondants.

Lors d'entrevues avec la direction du CNRS et avec les administrateurs délégués, il faut exiger que soient prises les dispositions permettant un aboutissement rapide de ces propositions.

COMME ELLES VONT !!

ADMINISTRATIFS

Le Collectif National des Administratifs vient de prendre l'initiative d'une demande d'entrevue à la Direction du CNRS afin qu'elle prenne en compte leurs revendications sur leur prime, leur carrière et leurs conditions de travail. Nous demandons à la Direction du CNRS d'aborder les problèmes suivants :

LA PRIME

° La prime à 20 % pour tous, et dans un premier temps la parité de la prime avec celle des catégories B.

LA CARRIERE

° Sur l'ensemble du contentieux (suppression des catégories 6D-6Dbis - alignement 4D sur 5B - reconnaissance diplôme, certificat travail privé, qualification professionnelle - parité avancement D et B - carrière minimale d'ampleur suffisante - recrutement obligatoire en D).

CONDITIONS DE TRAVAIL

- ° Création de postes en nombre suffisant tant pour répondre aux besoins des services et des laboratoires que pour assurer un déroulement de carrière satisfaisant pour les personnels
- ° Création de conseil de service à l'administration centrale et dans les administrations déléguées où la présence de représentants "administratifs" devrait permettre de mieux défendre les personnels
- ° Cours de formation permanente
- ° Véritable formation professionnelle comprenant entre autres :
 - des stages techniques d'information au niveau des administrations centrales, des administrations déléguées et des laboratoires pour permettre aux personnels de mieux faire face à leurs responsabilités professionnelles
 - une préparation aux concours adaptée au niveau demandé ce qui nécessite des stages (comportant des cours et des travaux pratiques) dont la durée et la teneur doivent correspondre à la qualification requise. Cela nécessite une augmentation des heures de décharges

Pour le succès de ces revendications seule la mobilisation des administratifs fera reculer la direction du CNRS. Dans toutes les administrations déléguées, centrales, de laboratoires, administratifs discutez de vos revendications, faites point de vos réflexions au SNTRS-CGT et PREPAREZ AVEC LUI LA CONFERENCE NATIONALE DES ADMINISTRATIFS DU CNRS ET DE L'INSERM.

Cependant dès maintenant sans attendre exigez auprès de vos A.D. la satisfaction de nos revendications en cours.

* * *

PRIME

QA : 6870,44 F	2B : 2433,27 F
1A : 5881,52	3B : 2160,03
2A : 4380,76	4B : 1795,68

2^e semestre 1976

3A : 4103,20 F	5B : 1717,62
1Bbis : 2719,53	6B : 1528,95
1B : 2921,22	7B : 1483,38

INDEMNITÉS FORFAITAIRES

Au-dessus de l'indice 324

1D et 2D : 1944 F

3D : 1555 F

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

sur la base de 64 heures

- pour les administratifs ayant un indice inférieur à 324
- pour les 8 et 9B

Administratifs

	2 ^e éch.	6 ^e éch.	10 ^e éch.
6D	901,92	981,00	1060,08
6Dbis	933,76	1016,48	1087,86
5D	973,30	1068,20	1162,88
4D	1004,72	1099,62	1280,24
3D	1150,70	1375,54	Ind. forf.
2D	1267,82	Ind. forf.	Ind. forf.

8 et 9B

	2 ^e éch.	6 ^e éch.	9 ^e éch.
9B	835,02	890,38	901,92
8B	878,20	953,64	1008,78

Pour 10 % des personnels ces heures peuvent être portées à 75 heures "sans qu'il soit demandé une compensation stricte" (50 heures).

*

* *

MR BARRE ... "JOYEUX NOEL" !!

Non content de bloquer nos avancements, de dévaluer nos salaires, d'effectuer des "retenues pour faits de grève", de nous reprendre chaque année un mois de salaire ou davantage sous forme d'impôt sur le revenu et deux mois sous forme de TVA, le gouvernement lance le super-impôt.

Il est exigé pour le 22 Décembre : Joyeux Noël !

Il concerne environ 3 ITA sur 4 (à peu près 20.000 AF pour un couple 5B), mais pas le compte bancaire suisse de Mr Dassault.

TABLEAU DES SALAIRES au 1^{er} OCTOBRE 1976

GRILLE N° 174

La prime forfaitaire pour la 9B et la 8B n'est pas incorporée aux salaires de ce tableau

Cette grille annule la grille du B.R.S. N°173

édité par le SNTRS-CGT

Dans ce tableau, vous trouverez pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires au 1^{er} Octobre 1976.

Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la Région Parisienne : traitement principal (TP) sur la base annuelle de 11.019 F au 1^{er} Octobre 1976 à l'indice 100, plus indemnité de résidence (IR) de Paris (9,5 % du traitement principal pour les salaires supérieurs à l'indice 277 et IR afférent à l'indice 277 pour les salaires inférieurs ou égaux à l'indice 277)

(Les indices utilisés sont les indices majorés au 1.7.76).

POUR LA PROVINCE : appliquer les coefficients suivants :

Zones 2° 3°-4°-5°-6°
(7,5 %) (6,5 %)

Coefficients à appliquer ... 0,9817 0,9726

Pour avoir les SALAIRES NETS, il convient de déduire la Sécurité Sociale, l'IRCANTEC, la MGEN (voir le calcul au bas de la page) et d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement ainsi que, pour la Région Parisienne, les 23 F d'indemnité de transport.

	1 ^{er} échelon	2 ^e échelon	3 ^e échelon	4 ^e échelon	5 ^e échelon	6 ^e échelon	7 ^e échelon	8 ^e échelon	9 ^e échelon	10 ^e échelon	11 ^e échelon	12 ^e échelon
	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire
OA	635. 6384,84	711. 7148,98	798. 8023,78	A1 8787,92	A2 9169,97	A3 9552,13						
1A	559. 5620,63	635. 6384,84	711. 7148,98	760. 7641,63	798. 8023,78							
2A	376. 3780,57	403. 4052,12	430. 4323,60	456. 4585,03	483. 4856,50	521. 5238,56	559. 5620,63	596. 5996,66	635. 6384,84			
3A	350. 3519,23	369. 3710,22	392. 3941,45	414. 4162,73	433. 4353,72	456. 4585,03	479. 4816,25	505. 5077,69	535. 5379,36	566. 5691,07	596. 5996,66	
1Bbis	324. 3257,80	347. 3489,27	365. 3669,98	383. 3851,01	407. 4092,28	430. 4323,13	453. 4554,82	471. 4735,77	498. 5007,33	528. 5308,92	551. 5540,24	574. 5771,47
1B	324. 3257,80	351. 3529,27	369. 3710,22	389. 3911,34	415. 4172,77	440. 4447,16	463. 4655,39	483. 4856,50	513. 5158,08			
2B	270. 2720,89	290. 2915,88	310. 3117,00	330. 3318,12	345. 3468,96	362. 3639,86	375. 3770,53	391. 3931,41	408. 4102,41	429. 4313,56	454. 4564,86	478. 4806,22
3B	256. 2592,39	265. 2674,97	281. 2825,37	289. 2905,85	305. 3066,72	318. 3197,40	335. 3368,39	354. 3559,38	369. 3710,22	380. 3820,81	400. 4021,93	408. 4102,41
4B	233. 2381,14	242. 2463,80	249. 2528,05	258. 2610,72	267. 2693,39	276. 2775,97	287. 2885,77	294. 2956,12	302. 3036,52	313. 3147,11	320. 3217,55	
5B	223. 2289,30	233. 2381,14	243. 2472,97	252. 2555,64	262. 2647,47	272. 2739,30	282. 2835,50	290. 2915,88	298. 2996,36	306. 3076,76		
6B	205. 2124,05	213. 2197,47	220. 2261,80	227. 2326,05	234. 2390,30	241. 2454,64	247. 2509,72	253. 2564,80	259. 2619,89	265. 2674,97		
7B	198. 2059,80	206. 2133,22	213. 2197,47	220. 2261,80	227. 2326,05	234. 2390,30	239. 2436,22	245. 2491,39	252. 2555,64	258. 2610,72		
8B	191. 1995,47	196. 2041,39	202. 2096,47	207. 2142,39	211. 2179,14	215. 2215,89	219. 2252,64	223. 2289,30	229. 2344,47			
9B	167. 1775,14	185. 1940,39	188. 1967,97	189. 1977,14	198. 2059,80	199. 2068,97	200. 2078,14	201. 2087,30	202. 2096,47	*13 ^e échelon 1D 1 ^{er} gr.: 619. 6223,98		
1D2 ^g	365. 3669,98	396. 3981,69	430. 4323,60	464. 4665,42	498. 5007,33	544. 5469,79	589. 5922,30	635. 6384,84	665. 6666,43			
1D1 ^g	297. 2986,24	324. 3257,80	347. 3489,27	365. 3669,98	383. 3851,01	407. 4092,28	430. 4323,60	453. 4554,82	471. 4735,77	498. 5007,33	528. 5308,92	574. 5771,47
2D	275. 2766,80	293. 2946,09	318. 3197,40	342. 3438,74	365. 3669,98	383. 3851,01	408. 4102,41	429. 4313,56	454. 4564,86	478. 4806,22		
3D	256. 2592,39	265. 2674,97	281. 2825,37	289. 2905,85	305. 3066,72	318. 3197,40	335. 3368,39	354. 3559,38	369. 3710,22	380. 3820,81	400. 4021,93	408. 4102,41
4D	221. 2270,97	228. 2375,22	234. 2390,30	240. 2445,47	245. 2491,39	252. 2555,64	258. 2610,72	264. 2665,80	270. 2720,89	275. 2766,80	281. 2825,87	286. 2875,64
5D	213. 2197,47	220. 2261,80	226. 2316,89	232. 2371,97	238. 2427,05	244. 2482,14	251. 2546,47	257. 2601,55	263. 2656,64	268. 2702,55	273. 2748,47	278. 2795,26
6Dbis	203. 2105,72	210. 2169,97	216. 2225,05	221. 2270,47	226. 2316,89	231. 2362,80	236. 2408,72	241. 2454,64	246. 2500,55	249. 2528,05	253. 2564,80	258. 2610,72
6D	198. 2059,80	202. 2096,47	207. 2142,39	212. 2188,30	217. 2234,22	222. 2280,14	227. 2326,05	232. 2371,97	237. 2417,89	242. 2463,80		

CALCUL DES DEDUCTIONS POUR COTISATIONS DIVERSES

Sécurité Sociale : Maladie : 3 % jusqu'au plafond (3.160F) + 1,50 % sur totalité (S. Br + Pr ou H.S. + SF) - Vieillesse : 3,45 % jusqu'au plafond (3.160 F)
IRCANTEC : 0,84 % jusqu'au plafond S.S. (3.160 F) : au-dessus de 3.160 F, 2,55 % de (S. Br + Pr ou H.S. - A) ; MGEN (facultatif) : 2,00 % de T.P. depuis le 1^{er} Janvier 1973

A = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité sociale (3.160)

S. Br = Salaire brut (figurant au tableau ci-dessus pour la Région Parisienne)

Pr ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires

S.F. = Supplément familial de traitement ; T.P. = traitement principal

AUGMENTATION PAR RAPPORT A LA GRILLE DU B.R.S. N° 173

au 1.10.76 : - 1,95 % du salaire de Janvier 1976

- incorporation d'un point et demi de l'indemnité de résidence

- relèvement de 0,5 % de l'indemnité de résidence de la dernière zone

A la suite de cette augmentation (qui est la dernière du trimestre) la perte du pouvoir d'achat est déjà de 1,50 %.